

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2021201316

Dossier numéro : 2021-03-04/17

Titre

4 MARS 2021. - Extrait de l'arrêt n° 37/2021 du 4 mars 2021- (Numéro du rôle : 7312)

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 09-06-2021 page : 57596

Entrée en vigueur :

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

En cause : le recours en annulation des articles 16 et 18 du décret de la Région wallonne du 2 mai 2019 " modifiant le Code wallon du Logement et de l'Habitat durable et le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation ", introduit par l'ASBL " Chambre d'Arbitrage et de Médiation / Kamer van Arbitrage en Bemiddeling " et Olivier Domb.

...

Par ces motifs,
la Cour

- annule l'article 18 du décret de la Région wallonne du 2 mai 2019 " modifiant le Code wallon du Logement et de l'Habitat durable et le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation " en ce qu'il confère un effet rétroactif à l'article 16 de ce décret.

- rejette le recours pour le surplus.